

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 24 avril 2008, à 20 heures, à la Maison communale**

Objet :

~
CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL



ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27.03.2008**
- 2. Approbation du compte 2007 de l'a.s.b.l. Bibliothèques publiques Florenville-Chiny**
- 3. Organisation journée sécurité enfants des écoles - Prise en charge financière des repas pour le staff policier**
- 4. Règlement communal sur la prime à l'achat d'une maison d'habitation – Modification pour augmentation du montant**
- 5. Règlement communal sur la prime à la réhabilitation d'une maison d'habitation – Modification pour augmentation du montant**
- 6. Assemblée générale Idelux – Secteur Assainissement - Approbation des points portés à l'ordre du jour**
- 7. Location de la chasse sur le territoire de Chiny - Lot 2 - Annulation de la décision du Conseil Communal du 06.03.2008 – Non approbation**

- 8. Location de la chasse sur le territoire de Chiny -
Lot 2 - Approbation du cahier des charges**
- 9. Location d'une parcelle communale à Chassepierre
à M. Poncin**
- 10. Location d'une aisanse communale à Sainte-Cécile
à M. Lecuivre**
- 11. Réfection du pont de Martué – Fixation du mode de
passation de la nouvelle procédure d'adjudication**
- 12. Approbation d'un projet établissant les zones de
prévention des prises d'eau souterraine à Muno
(sources I et II) – à Lambermont (sources I et II) –
à Sainte-Cécile**
- 13. Ravel – Approbation de la convention d'entretien
Entre la Région wallonne et la Commune de
Florenville**

Point ajouté en urgence :

13. Bis Motion en faveur des agriculteurs

Par le Collège,

La Secrétaire ff,

Le Bourgmestre,

F. Klauner

R. Lambert